



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 8 avril, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune du LARDIN SAINT-LAZARE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent DELAGE, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2016
Date d'affichage : 14 avril 2016

Membres présents : Monsieur Laurent DELAGE (ne prend pas part au vote de la délibération n° 20-2016), Madame Liliane ANDRE, Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, Madame Marie-José DELAS, Monsieur Olivier ROUZIER, Madame Ludivine CAZORLA, Monsieur Gilles DELSOL, Monsieur Philippe BAUDOIN, Madame Isabelle COMBESCOT, Madame Sabine COUDER, Monsieur Sébastien AYMARD, Monsieur Pierre AUGUSTE, Madame Catherine SAURET.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Monsieur Christian AUBRY (donne pouvoir à Madame Liliane ANDRE), Monsieur Patrick PASSERIEUX (donne pouvoir à Madame Catherine SAURET), Madame Alexandra VEZINE (donne pouvoir à Madame Ludivine CAZORLA), Madame Jenny COULON (donne pouvoir à Monsieur Sébastien AYMARD), Madame Marie-Jeanne DELAGE (donne pouvoir à Monsieur Pierre AUGUSTE)

Absents excusés : Monsieur Thomas LAUSEILLE (est arrivé en cours de séance)

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Marie-José DELAS

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	19

Ordre du jour

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

- 20-2016 Approbation des comptes administratifs 2015 : budget principal de la Commune, budget annexe du Centre de formation, budget annexe de l'Assainissement
- 21-2016 Approbation des comptes de gestion 2015 : budget principal de la Commune, budget annexe du Centre de formation, budget annexe de l'Assainissement
- 22-2016 Affectation des résultats 2015 : budget principal de la Commune
- 23-2016 Affectation des résultats 2015 : budget annexe du Centre de formation
- 24-2016 Affectation des résultats 2015 : budget annexe de l'Assainissement
- 25-2016 Taux de la fiscalité locale pour l'année 2016
- 26-2016 Vote des budgets primitifs 2016 : budget principal de la Commune, budget annexe du Centre de formation, budget annexe de l'Assainissement
- 27-2016 Convention définitive relative à la participation de la commune de Beaugard-de-Terrasson au financement de la mise aux normes de la station d'épuration

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

28-2016 Subventions aux associations – Année 2016

29-2016 Subvention exceptionnelle à l'association « Solidarités Jeunesses »

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS

30-2016 Mise en location d'un logement communal situé Rue des Ecoles

DOMAINE ET PATRIMOINE – LIMITES TERRITORIALES

31-2016 Dénomination de routes limitrophes avec la commune de Beauregard-de-Terrasson

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE32-2016 Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe**ENVIRONNEMENT**

33-2016 Effacement du réseau basse tension au village de Saint-Lazare

QUESTIONS DIVERSES*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.**Il présente le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 février 2016.**Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.**Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée les déclarations d'intention d'aliéner formulées par des administrés depuis le dernier conseil municipal.***Délibération n° 20 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE****Objet de la délibération: Approbation des comptes administratifs 2015 : Budget principal de la Commune, Budget annexe du Centre de formation, Budget annexe de l'Assainissement****↳ Budget principal de la commune**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés de l'année 2014	0	609 710.42	41 594.61	0	41 594.61	609 710.42
Opérations de l'exercice 2015	2 274 192.88	2 905 117.67	735 922.65	840 291.68	3 010 115.53	3 745 409.35
Totaux	2 274 192.88	3 514 828.09	777 517.26	840 291.68	3 051 710.14	4 355 119.77
Résultats de clôture 2015	0	1 240 635.21	0	62 774.42	0	1 303 409.63
Restes à réaliser 2015			342 834.54	37 500	342 834.54	37 500
Totaux cumulés	2 274 192.88	3 514 828.09	1 120 351.80	877 791.68	3 394 544.68	4 392 619.77
Résultats définitifs 2015	0	1 240 635.21	242 560.12	0	0	998 075.09

↳ **Budget annexe du Centre de formation**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés de l'année 2014		6 490,70				6 490,70
Opérations de l'exercice 2015	16 072,82	13 670,28			16 072,82	13 670,28
Totaux	16 072,82	20 160,98			16 072,82	20 160,98
Résultats de clôture 2015		4 088,16				4 088,16
Restes à réaliser 2015			2 000,00		2 000,00	
Totaux cumulés	16 072,82	20 160,98	2 000,00		18 072,82	20 160,98
Résultats définitifs 2015		4 088,16	2 000,00			2 088,16

↳ **Budget annexe de l'assainissement**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés de l'année 2014			431 002.40		431 002.40	
Opérations de l'exercice 2015	37 825.40	105 553.75	1 055 233.63	885 352.29	1 093 059.03	990 906.04
Totaux	37 825.40	105 553.75	1 486 236.03	885 352.29	1 524 061.43	990 906.04
Résultats de clôture 2015		67 728.35	600 883.74		533 155.39	
Restes à réaliser 2015			57 548.70	782 319.86	57 548.70	782 319.86
Totaux cumulés	37 825.40	105 553.75	1 543 784.73	1 667 672.15	1 581 610.13	1 773 225.90
Résultats définitifs 2015		67 728.35		123 887.42		191 615.77

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, président de séance ;
Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

↳ **Approuve** les comptes administratifs pour l'exercice 2015 du budget principal de la commune et des budgets annexes du centre de formation et de l'assainissement ;

↳ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 21 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

Objet de la délibération : Approbation des comptes de gestion 2015 : Budget principal de la Commune, Budget annexe du Centre de formation, Budget annexe de l'Assainissement

Monsieur le Maire explique que le receveur municipal lui a transmis les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver ces comptes de gestion, avec lesquels les comptes administratifs se trouvent en concordance.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Adopte** les comptes de gestion pour l'exercice 2015 du budget principal de la commune et des budgets annexes du centre de formation et de l'assainissement, sans observation, ni réserve ;

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 22 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2015 : Budget principal de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

2015

Recettes réalisées	2 905 117.67 €
Dépenses réalisées	2 274 192.88 €
Résultat	630 924.79 €

<i>Excédent de 2014</i>	<i>609 710.42 €</i>
<i>Compte 002</i>	

RESULTAT NET CUMULE	1 240 635.21 €
----------------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2015
Recettes réalisées	840 291.68 €
Dépenses réalisées	735 922.65 €
Résultat	104 369.03 €
<i>Résultat reporté de 2014</i> <i>Compte 001</i>	- 41 594.61 €
Résultat net cumulé (001)	62 774.42 €
Restes à réaliser 2015 en dépenses	- 342 834.54 €
Restes à réaliser 2015 en recettes	37 500 €
TOTAL	- 242 560.12 €

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

↳ **Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2016 de la commune, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2015 est de **1 240 635.21 €**. Il est repris de la manière suivante :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement :	242 560.12 €
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté :	998 075.09 €

Soit un total de **1 240 635.21 €**

↳ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 23 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2015 : budget annexe du centre de formation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2015
Recettes réalisées	13 670.28 €
Dépenses réalisées	16 072.82 €
Résultat	- 2 402.54 €
<i>Résultat reporté de 2014</i> <i>Compte 002</i>	6 490.70 €
RESULTAT NET CUMULE	4 088.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	0 €
Dépenses réalisées	0 €
Résultat	0 €
<i>Résultat reporté de 2014</i>	<i>0 €</i>
<i>Compte 001</i>	
<hr/>	
RESULTAT NET CUMULE (001)	0 €
Restes à réaliser 2015 en dépenses	- 2 000 €
Restes à réaliser 2015 en recettes	0 €
<hr/>	
TOTAL	- 2 000 €

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

↳ **Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2016 du centre de formation, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2015 est de **4 088.16 €**. Il est réparti de la manière suivante :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement :	2 000 €
Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté :	2 088.16 €
Soit un total de		4 088.16 €

↳ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

Objet de la délibération: Affectation des résultats 2015 : Budget annexe de l'assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

2015

Recettes réalisées	105 553.75 €
Dépenses réalisées	37 825.40 €
Résultat	67 728.35 €
<i>Résultat reporté de 2014</i>	<i>0 €</i>
<i>Compte 002</i>	
RESULTAT NET CUMULE	67 728.35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	885 352.29 €
Dépenses réalisées	1 055 233.63 €
Résultat	- 169 881.34 €
<i>Résultat reporté de 2014</i>	<i>- 431 002.40 €</i>
<i>Compte 001</i>	
RESULTAT NET CUMULE (001)	- 600 883.74 €
Restes à réaliser 2015 en dépenses	- 57 548.70 €
Restes à réaliser 2015 en recettes	782 319.86 €
TOTAL	123 887.42 €

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2016 de l'assainissement, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2015 est de **67 728.35 €**. Il est réparti de la manière suivante :

Compte 1068 Excédent d'exploitation :	0 €
Compte 002 Résultat d'exploitation reporté :	67 728.35 €
Soit un total de	67 728.35 €

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

Objet de la délibération : Taux de la fiscalité locale pour l'année 2016

Monsieur le Maire indique que l'équilibre du budget ne nécessite pas l'augmentation des taux de fiscalité.

Monsieur le Maire propose ainsi de conserver les taux suivants :

Taxe d'habitation :	12,64 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	40,03 %
Cotisation foncière des entreprises :	17.51 %

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Décide** de conserver les taux actuels, rappelés ci-dessus.

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

Objet de la délibération : Vote des budgets primitifs 2016 : budget principal de la commune, budget annexe du centre de formation, budget annexe de l'assainissement

Les budgets primitifs de la commune, du centre de formation et de l'assainissement, peuvent se résumer de la sorte pour l'année 2016 :

↳ **Budget principal de la commune**

Section de fonctionnement :

Dépenses : **3 784 846.85 €** (Voté au BP 2015 : 3 570 830.61€)

Recettes : **3 784 846.85 €** (Voté au BP 2015 : 3 570 830.61€)

Section d'investissement :

Dépenses : **1 664 653.39 €** (Voté au BP 2015 : 1 757 485.47 €)

Recettes : **1 664 653.39 €** (Voté au BP 2015 : 1 757 485.47 €)

↳ **Budget annexe du Centre de formation**

Section de fonctionnement :

Dépenses : **15 758.44 €** (Voté au BP 2015 : **20 160.98€**)

Recettes : **15 758.44 €** (Voté au BP 2015 : **20 160.98€**)

Section d'investissement :

Dépenses : **2 000 €** (Voté au BP 2015 : **2 000 €**)

Recettes : **2 000 €** (Voté au BP 2015 : **2 000 €**)

↳ **Budget annexe de l'assainissement**

Section de fonctionnement :

Dépenses : **174 161.35 €** (Voté au BP 2015 : 106 014.00 €)

Recettes : **174 161.35 €** (Voté au BP 2015 : 106 014.00 €)

Section d'investissement :

Dépenses : **1 037 965.58 €** (Voté au BP 2015 : 1 894 785.93 €)

Recettes : **1 037 965.58 €** (Voté au BP 2015 : 1 894 785.93 €)

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

↳ **Vote** : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

↳ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à la majorité.

Délibération n° 27 – 2016 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Objet de la délibération : RECTIFICATIF Convention définitive relative à la participation de la commune de Beauregard-de-Terrasson pour le financement de la station d'épuration

Suite au versement définitif des aides de l'Agence de l'Eau relatives à la mise aux normes de la station d'épuration (attributions en date du 18 février 2016)

Monsieur le Maire présente le financement définitif des travaux de mise aux normes de la station d'épuration :

Montant total des travaux TTC	861 313.42 €
Subvention Conseil Général	119 175 €
Subvention Agence de l'Eau	284 737.26 (au lieu de 335 497 €)
Récupération de la TVA	143 535.51 €
Somme à partager entre les 2 communes	313 865.65 € (au lieu de 263 105.91 €)

Ainsi :

Commune du Lardin Saint-Lazare : **235 399.24 €** (au lieu de 196 013.90 €)

Commune de Beauregard-de-Terrasson : **78 466.41 €** (au lieu de 67 092.01 €)

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Approuve** la participation de la commune de Beauregard-de-Terrasson à hauteur de 78 466.41 euros pour la réhabilitation de la station d'épuration,

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 28 – 2016 / FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

Objet de la délibération : Subventions aux associations – Année 2016

Monsieur le Maire propose la répartition des sommes suivante :

ASSOCIATIONS LOCALES	Propositions 2016
Adil 24 (Informations sur le logement)	50
Amicale Laïque *	6 500
A.R.A.C. (Anciens combattants)	200
Karaté Club	600
A.S.Condat (Associations sportives Condat)	5 000
St-Laurent Bersac **	600
Lardin Basket Club *	46 600

Cibistes	300
Comité des Fêtes **	10 000
Cristal F.M.	5 000
F.D.I. (Fédération Déportés et Internés)	150
Donneurs de sang	125
F.N.A.C.A. (Anciens combattants Afrique du Nord)	100
Fondation du patrimoine	100
F.O.P.A.C. (Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants)	300
Jeep-Club	400
Ligue contre le cancer	250
Paralysés de France	50
A.C.P.G.-C.A.T.M. (Prisonniers de guerre - Combattants Algérie Tunisie Maroc)	150
Cercle Philatélique *	1 000
Photo Expression *	500
Prévention Routière	100
Aide aux pupilles de l'Etat	50
U.S.V. Rugby **	45 000
UFR	0
Vélo Club	1 200
A.T.V. (Asso Tireurs Vézériens)	1 500
Pompiers	1 800
Pêche	2 200
Société de Chasse *	2 000
Club de l'Amitié	3 000
Condat foot	400
Croix Rouge Terrasson	400
F.N.A.T.H.	2 400
U.S.V. Pétanque *	1 500
123 couleurs	0
Festival Pleine Nature	0
Resto du Cœur Terrasson	500
Terrasson info	0
Ewanews	200

Jeunes sapeurs-pompiers	200
VMEH 24 (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers)	200
Chevaux de trait et traditions	100
France Alzheimer Dordogne	100
CERADER (Amiante)	100
Maison familiale rurale	0
Maires ruraux Dordogne	0
Concorde Terrassonnaise	300
Les Clowns stéthoscopes	50
AIDES Aquitaine (SIDA)	100
AFSEP (sclérose en plaque)	0
Alcool Assistance Dordogne	0
Téléthon Dordogne	50
ANACR	50
Secours catholique	200
Solidarités Jeunesse	2 000
<u>Total Associations Locales</u>	143 675

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 29 – 2016 / FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

Objet de la délibération: Subvention exceptionnelle à l'association « Solidarités Jeunesse »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune s'engage à accueillir un groupe de jeunes internationaux (14 maximum) pour une durée de 3 semaines, du 2 au 23 juillet 2016.

En contrepartie de la réalisation de travaux dans l'ancienne cour de l'école de Saint-Lazare, la municipalité s'engage à héberger gratuitement le groupe, à lui fournir un encadrant technique, avec du matériel et des matériaux, ainsi qu'une subvention de 2 000 euros.

Ce groupe de jeunes volontaires participera ainsi au développement local, à l'animation et aux échanges interculturels.

Une convention sera établie entre la commune et l'association.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 30 – 2016 / DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS

Objet de la délibération : Mise en location d'un logement communal

La commune est propriétaire d'un logement situé 12 Rue des Ecoles, 2^{ème} étage, porte de droite. Cet appartement se compose de 3 chambres, d'un salon, d'une cuisine et d'une salle de bain.

Monsieur le Maire propose de donner ce logement à bail à une employée du Lardin Basket Club, moyennant un loyer mensuel de 300 euros, à compter du 15 avril 2016.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat,

✚ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 31 – 2016 / DOMAINE ET PATRIMOINE – LIMITES TERRITORIALES

Objet de la délibération : Dénomination de routes limitrophes avec la commune de Beauregard-de-Terrasson

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de définir le nom de trois routes limitrophes avec la commune de Beauregard-de-Terrasson :

- Route du Fangat : du carrefour de la Combe Souillac jusqu'à la RD 64,
- Route du Fromajou : du carrefour de la Combe Souillac jusqu'au village de Saint-Lazare,
- Route de Goursat : du carrefour du lieu-dit « La Cafourche » jusqu'au village de Goursat.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

✚ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 32 – 2016 / FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

Objet de la délibération : Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 13 mai 2016, afin de stagiairiser un agent contractuel de droit privé, à temps complet.

Monsieur le Maire précise que la titularisation n'interviendra que si l'année de stage est probante.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Espaces verts
- Entretien de la voirie

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Décide** de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 13 mai 2016 ;

☞ **Vote :** Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 6

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à la majorité.

Délibération n° 33 – 2016 / ENVIRONNEMENT

Objet de la délibération : Effacement du réseau basse tension au village de Saint-Lazare

Monsieur le Maire indique que la commune envisage de mettre en valeur le bâti ancien du village de Saint-Lazare. Actuellement, tous les réseaux sont aériens, y compris devant l'Eglise.

Par ailleurs, la plupart des branchements sont réalisés en fils nus et de nombreux poteaux béton sont dégradés.

Le réseau téléphonique construit de manière empirique, au fur et à mesure des besoins, comporte aussi de très nombreux fils en façade.

Comme la commune envisage une remise en état de la voirie, il est souhaitable de faire procéder en amont à l'effacement de l'ensemble des réseaux.

Dans ce cadre, le maire propose de solliciter l'intervention du SDE 24 pour étudier et programmer ces travaux.

Il est nécessaire de prévoir les crédits pour le coût du génie civil relatif au réseau téléphonique, ainsi que pour la mise en conformité et le renouvellement du matériel d'éclairage public.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le SDE 24 pour étudier le projet d'effacement des réseaux basse tension au village de Saint-Lazare ;

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h15